

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DEVE 66 Installation d'une base-vie dans le jardin du Trocadéro (16^e) pour la réalisation des travaux de rénovation du Palais de Chaillot - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'OPPIC.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec l'OPPIC une convention d'occupation temporaire pour l'installation d'une base-vie de chantier dans le jardin du Trocadéro (16^e) en vue de la réalisation des travaux de rénovation du Palais de Chaillot ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 21 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'OPPIC la convention dont le texte est joint à la présente délibération, en vue de l'occupation d'une parcelle du domaine public, dans le jardin du Trocadéro (16^e).

Article 2 : L'autorisation d'occuper le domaine public pour les travaux de rénovation du Palais de Chaillot est consentie à l'OPPIC à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Article 3 : La convention est conclue pour une durée allant jusqu'au 30 juillet 2022. A l'issue de cette période elle ne sera renouvelable que de manière expresse.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO